



**UIAA**

# **UIAA- ISMC**

Règles d'organisation  
des compétitions internationales ISMC  
de ski de montagne

---

Adopté par l'Assemblée Générale ISMC à Matsumoto (Japon), le 04.10.2007

---

# Sommaire

<b>1. GENERALITES</b>	<b>3</b>
1.1 <i>Objet et abréviations</i>	3
1.1.1 Définitions	3
1.1.2 Abréviations	3
1.1.3 Références	3
1.2 <i>Type d'évènements et compétitions</i>	3
1.3 <i>Inscription d'un évènement au calendrier international</i>	4
1.3.1 Procédure pour l'inscription d'un évènement au calendrier ISMC	5
1.3.2 Contenu du dossier de candidature	5
1.3.3 Frais d'inscription au calendrier	6
1.4 <i>Le COL, sa Fédération Nationale et l'ISMC</i>	6
1.4.1 Comité d'Organisation Local (COL)	6
1.4.2 Relations entre l'ISMC et le COL/Fédération Nationale	6
1.4.3 Convention ISMC et COL	6
<b>2. SECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER</b>	<b>7</b>
2.1 <i>Formalité Administrative</i>	7
2.2 <i>Assurances</i>	7
2.3 <i>Budget</i>	7
2.4 <i>Frais à la charge du COL</i>	7
2.5 <i>Frais à la charge de l'ISMC</i>	8
<b>3. SECTEUR ORGANISATON</b>	<b>9</b>
3.1 <i>Le Personnel du COL</i>	9
3.2 <i>Les Officiels</i>	9
3.3 <i>Documents préparés par le COL</i>	9
3.3.1 Avant la compétition	9
3.3.2 Lors de la compétition	10
3.4 <i>Les lieux de l'organisation</i>	10
3.4.1 L'accueil et les inscriptions	10
3.4.2 L'hébergement et la restauration	10
3.4.3 Les réceptions	10
3.4.4 Les transports sur le site de l'évènement	10
<b>4. SECTEUR SPORTIF ET TECHNIQUE</b>	<b>11</b>
4.1 <i>Les officiels de la compétition (rôles et responsabilités)</i>	11
4.1.1 Président du COL	11
4.1.2 Le Directeur de Course COL	11
4.1.3 Responsable protection de l'environnement COL	11
4.1.4 Délégué ISMC	11
4.1.5 Représentant Technique ISMC	12
4.1.6 Le Président de Jury	12
4.1.7 Juge/arbitre	13
4.1.8 Secrétaire informatique ISMC	13
4.2 <i>Le jury de course</i>	13
4.2.1 Composition	13
4.2.2 Fonctions du jury	14
4.2.3 Décisions de jury	14
4.3 <i>Les Parcours</i>	14
4.3.1 Le type de parcours	14
4.3.2 Constitution des parcours	14

4.3.3	Dénivelées positives .....	15
4.3.4	Itinéraire et balisage des parcours .....	15
4.3.5	Aires spéciales .....	16
4.3.5.1	Le poste centrale course (PC course) .....	16
4.3.5.2	Le Départ.....	16
4.3.5.3	Points de contrôles (CP).....	17
4.3.5.4	Points de passage (PP).....	18
4.3.5.5	Zones de ravitaillement .....	18
4.3.5.6	Zone de passage de relais .....	18
4.3.5.7	L'arrivée.....	18
4.3.5.8	Zones de spectateurs .....	19
4.4	<i>Marquage et contrôle du matériel</i> .....	19
4.5	<i>Déroulement de l'épreuve</i> .....	19
4.5.1	Réunions de Course .....	19
4.5.2	Liaisons radios .....	20
4.5.3	Fermeture de la course .....	20
4.5.4	Arrêt ou annulation de l'épreuve .....	20
4.5.5	Contrôle anti-dopage.....	20
4.6	<i>Les Résultats</i> .....	20
4.7	<i>Les cérémonies protocolaires</i> .....	21
<b>5.</b>	<b>L'environnement</b> .....	<b>23</b>
<b>6.</b>	<b>Secteur sécurité de course</b> .....	<b>24</b>
6.1	<i>Secours et urgences</i> .....	24
6.2	<i>Organisation médicale</i> .....	24
6.3	<i>Commission de sécurité</i> .....	24
<b>7.</b>	<b>SECTEUR COMMUNICATION PARTENARIAT</b> .....	<b>26</b>
7.1	<i>Communication</i> .....	26
7.1.1	Le Responsable Relations Presse .....	26
7.1.2	Dossier de presse .....	26
7.1.3	Communiqués de presse .....	26
7.1.4	Conférence de presse.....	26
7.1.5	Les journalistes et les photographes.....	27
7.1.6	Les radios.....	27
7.1.7	Les télévisions.....	27
7.2	<i>Promotion</i> .....	27
7.2.1	Le logo ISMC .....	27
7.2.2	Le programme.....	27
7.2.3	Les citations sonores .....	28
7.3	<i>Partenariat</i> .....	28
7.3.1.1	Différents moyens de publicité :.....	28
7.3.1.2	Invités du COL et de l'ISMC .....	28
	<b>Annexe 1: Demande d'inscription d'un évènement au calendrier des</b> <b>compétitions internationales de ski de montagne ISCM</b> .....	<b>29</b>
	<b>Annexe 2: Dossier de candidature</b> .....	<b>31</b>
	<b>Annexe 3 : Aire de Départ</b> .....	<b>34</b>
	<b>Annexe 4 : Fiche de contrôle</b> .....	<b>35</b>
	<b>Annexe 5 : Aire d'arrivée</b> .....	<b>37</b>
	<b>Annexe 6 : Fiche de contrôle arrivée</b> .....	<b>39</b>

# 1. GENERALITES

## 1.1 Objet et abréviations

Ce cahier des charges établit les fondements des règles et des directives concernant l'organisation des épreuves officielles internationales ISMC-UIAA de ski de montagne.

Il définit les responsabilités réciproques de tous les partenaires.

Les compétitions concernées par ces règles sont toutes les compétitions inscrites au calendrier officiel de l'ISMC.

Le texte officiel des Règles d'organisation est publié en anglais et en français. En cas de conflit d'interprétation, la version française fera autorité.

### 1.1.1 Définitions

**Saison sportive:** année N-1/N va du 1<sup>er</sup> juin N-1 au 31 mai N. Les modifications de règlement votées en octobre N-1 par la P/A seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> décembre N-1 et donc pour la saison N-1/N.

**Fédération Nationale:** fédération ou association représentant le ski de montagne dans son pays, en accord avec la fédération siégeant au Comité Olympique National et membre de l'ISMC

**Evènement:** décrit la situation générale et s'étend de la préparation par le COL au bilan final (dossier candidature, formalités administratives et techniques, traçage, accueil, inscription, contrôles, épreuves, podium, hébergement, repas...°

**Epreuve:** (= course) : s'étend du départ à l'arrivée de l'affrontement sportif.

**Compétition:** l'ensemble des épreuves sportives de l'évènement

**Compétiteur:** (=coureur) : toute personne qui participe à une épreuve et une compétition.

### 1.1.2 Abréviations

UIAA: Union Internationale des Associations d'Alpinisme

ISMC: International Council for Ski Mountaineering Competition

PA: Plenary Assembly (Assemblée Générale)

MC: Management Committee

COL: Comité d'Organisation Local

DVA: Détecteur de Victimes d'Avalanche, aussi appelée: Appareil de Recherche de Victime d'Avalanche (ARVA)

H: Homme

F: Femme

FN: Fédération Nationale

### 1.1.3 Références

Les documents relatifs aux compétitions UIAA/ISMC de ski de montagne sont:

UIAA/ISMC: Règles d'organisation des compétitions internationales de ski de montagne

UIAA/ISMC: Règlement sportif des compétitions internationales de ski de montagne

UIAA/ISMC: Règles de classement des compétitions internationales de ski de montagne

UIAA: Disciplinary rules

UIAA: Anti-doping policy & procedures

UIAA/ISMC: Statuts de l'ISMC

## 1.2 Type d'évènements et compétitions

Les différents parcours d'une compétition internationale UIAA/ISMC sont :

**courses de ski de montagne:** plusieurs montées et descentes en montagne. Les parcours de ski de montagne peuvent se courir en individuel et/ou par équipe. La constitution (nombre et catégorie) des équipes dépend du type de compétition et est approuvée par l'ISMC;

**vertical race:** une seule montée en individuel.

**relais:** montée(s) et descente(s) effectuées par chaque membre du relais.

Les types d'évènements internationaux de ski de montagne sont:

**1. Championnats du monde (chaque épreuve a lieu sur 1 jour)**

- course de ski de montagne:
  - Individuel: senior H, senior F, classement espoir H\*, classement espoir F\*, junior H, junior F, cadet H et cadet F
  - Par équipe: senior H (2 compétiteurs) et senior F (2 compétitrices)
- vertical race:
  - senior H, senior F, classement espoir H\*, classement espoir F\*, junior H, junior F, cadet H et cadet F
- Relais:
  - senior H (4 compétiteurs) et senior F (4 compétitrices)
  - jeune (junior/cadet) : 3 compétiteurs par équipe dont 1 cadet(e) et 1 femme

**2. Championnats continentaux (chaque épreuve a lieu sur 1 jour)**

- course de ski de montagne:
  - Individuel: senior H, senior F, classement espoir H\*, classement espoir F\*, junior H, junior F, cadet H et cadet F
  - Par équipe: senior H (2 compétiteurs) et senior F (2 compétitrices)
- vertical race:
  - senior H, senior F, classement espoir H\*, classement espoir F\*, junior H, junior F, cadet H et cadet F
- Relais:
  - senior H (4 compétiteurs) et senior F (3 compétitrices)
  - jeune (junior/cadet) : 3 compétiteurs par équipe dont 1 cadet(e) et 1 femme

**3. Coupes du monde (chaque épreuve a lieu sur 1 jour)**

- course de ski de montagne:
  - Individuel: senior H, senior F, classement espoir H\*, classement espoir F\*, junior H, junior F, cadet H et cadet F
  - Par équipe: senior H (2 compétiteurs) et senior F (2 compétitrices)

**4. Coupes continentales (chaque épreuve a lieu sur 1 jour)**

- course de ski de montagne:
  - Individuel: senior H, senior F, classement espoir H\*, classement espoir F\*, junior H, junior F, cadet H et cadet F
  - Par équipe: senior H (2 compétiteurs) et senior F (2 compétitrices)

**5. Opens**

- course de ski de montagne:
  - Individuel: senior H, senior F
  - Par équipe: senior H et senior F

Pour tous les Opens et Coupes, les équipes composées de compétiteurs de nationalités différentes sont autorisées.

\* : Les espoirs sont classe aussi en catégories seniors

## 1.3 Inscription d'un évènement au calendrier international

Tout COL qui souhaite organiser un évènement international :

- Championnat du Monde
  - Coupe du Monde,
  - Championnat Continental
  - Coupe Continentale,
  - Open international ou Open Grand Classique,
- doit postuler auprès de sa Fédération Nationale.

Les championnats et coupes continentales jeunes peuvent être organisés en même temps respectivement que les championnats seniors et coupes continentales seniors.

Des courses locales peuvent être organisées en même temps que des coupes du monde et continentales et opens.

Le COL s'engage à respecter les règles d'organisation des compétitions internationales de ski de montagne et toutes directives particulières qui lui seraient données.

### **1.3.1 Procédure pour l'inscription d'un évènement au calendrier ISMC**

La procédure d'inscription d'un évènement au calendrier ISMC comporte les étapes suivantes :

1. Envoie de la demande et du dossier de candidature (dossier complet) par la Fédération Nationale au secrétariat de l'ISMC-UIAA
  - avant le 1<sup>er</sup> avril deux ans avant l'année prévue. Ex. pour 2003, avril 2001 ; pour 2004, avril 2002.
  - Pour les Championnats Continentaux et Mondiaux avant le 1<sup>er</sup> avril quatre ans avant l'année prévue.
2. Etude par la direction technique des dossiers de candidature avec avis des commissions de l'ISMC.
3. Décision d'acceptation ou de rejet du dossier de candidature par la direction technique.
4. Communication de la décision de la direction technique à la Fédération Nationale, avec justificatifs et confirmation du type d'évènement (§1.2).
5. En cas d'acceptation du dossier de candidature par la direction technique, présentation du dossier au Management Committee.
6. Inscriptions des candidatures et vote du calendrier par le Management Committee.
7. Communication du calendrier des compétitions internationales de ski de montagne par le secrétariat de l'ISMC-UIAA aux Fédérations Nationales

### **1.3.2 Contenu du dossier de candidature**

Le dossier type de demande d'inscription au calendrier international de l'ISMC est :

- en annexe 1 : Demande d'inscription
- en annexe 2 : Dossier de candidature

Il se compose notamment des pièces suivantes :

- Le nom précis de l'épreuve
- Type de compétition (championnat, coupe, mondial, continental, open, etc.)
- Les coordonnées précises du COL, numéro de téléphone, fax, adresse e-mail, etc.
  - Coordonnées du Président du COL.
  - Coordonnées du Directeur de Course COL
  - Coordonnées du Chef Traceur COL
  - Coordonnées du Responsable relations presse
  - Coordonnées du Responsable protection de l'environnement
  - Coordonnées du Responsable anti-dopage
  - Coordonnées du Responsable...
- La ou les dates exactes (donner d'autres dates possibles)
- Le(s) lieu(x) de l'épreuve(s)
- Le(s) parcours prévu(s)
- Les catégories prévues
- La durée approximative de ou des épreuve(s)
- Le nombre maximum de participants
- La date limite d'inscription
- Les conditions générales d'hébergement
- Les frais d'inscription avec les services inclus
- Les salles prévues pour les réunions du jury
- Une annexe présentant le(s) parcours y compris des itinéraires de repli sur une carte au 1 :25.000 (ou le plus proche)
- Les détails de l'itinéraire
- Les lignes de départ et d'arrivée
- Les points de contrôles et les enchaînements
- Les importants enchaînements techniques

- Cumul des descentes et longueur des itinéraires
- Description des parcours de replis
- Rapport précisant l'influence de l'évènement sur l'environnement. (impact environnemental) (voir § 5)
- Rapport précisant les dispositifs presse et média

### **1.3.3 Frais d'inscription au calendrier**

Les frais d'inscription au calendrier sont fixés tous les ans par l'ISMC et sont disponibles sur le site Internet.

20% seront payés lors de l'acceptation de la candidature (étape 4 § 1.3.1). Le seconde 80% sera payée le 1<sup>er</sup> décembre de l'année d'inscription de l'évènement au calendrier.

Une fois la course inscrite au calendrier, si celle-ci est annulée, l'ISMC conserve le 100%.

## **1.4 Le COL, sa Fédération Nationale et l'ISMC**

### **1.4.1 Comité d'Organisation Local (COL)**

Le cadre administratif et juridique du COL est de la responsabilité de la Fédération Nationale ayant inscrit l'évènement.

Le Représentant technique ISMC et le siège de l'ISMC seront tenus informés de la structure interne de l'organisation et des responsables de chaque domaine cités dans ce document.

### **1.4.2 Relations entre l'ISMC et le COL/Fédération Nationale**

Les relations entre l'ISMC et le COL/Fédération Nationale seront assurées initialement par le Directeur Technique ISMC ou responsable de calendrier ISMC et une fois nommés par le représentant Technique ISMC..

La liste du personnel qualifié, la structure générale interne d'organisation et la liste des arbitres et des officiels qui représentent l'ISMC seront communiquées par l'ISMC dans les délais fixés conjointement par l'ISMC et le COL/Fédération Nationale.

Réunions : il y aura au minimum 2 ou 3 réunions, auxquelles participera au moins un représentant ISMC, et qui seront dirigées par l'ISMC.

- une réunion de préparation de l'évènement
- une réunion optionnelle de bilan de l'évènement

Les compte-rendu du COL et de ses commissions doivent être envoyés au Représentant Technique ISMC ainsi qu'au siège de l'ISMC.

### **1.4.3 Convention ISMC et COL**

Une convention sera signée entre l'ISMC et la Fédération Nationale. Elle détaillera :

- Les conditions générales
- Les conditions spéciales
- Les conditions techniques
- Le nombre d'officiels, d'arbitres et des différentes autorités de compétition
- La promotion de l'évènement
- Disponibilité et provenance des biens et services
- Obligations budgétaires et financières

Les dispositions non précisées dans la convention initiale seront gérées par des amendements entre la Fédération Nationale et l'ISMC.

## 2. SECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

### 2.1 Formalité Administrative

Le COL et la Fédération Nationale doivent prendre en charge l'ensemble des démarches administratives utiles et nécessaires pour permettre le bon déroulement de l'évènement dans les meilleures conditions. (Secours, Protection de l'environnement, etc.)

### 2.2 Assurances

La Fédération Nationale et/ou le COL doit souscrire les Assurances nécessaires dans son pays pour couvrir les risques de Responsabilité Civile.

### 2.3 Budget

Le budget (produits et charges) est de la responsabilité de la Fédération Nationale ou du COL. La Fédération Nationale et/ou le COL supporte le risque financier de l'épreuve. A ce titre, il conservera la totalité de l'excédent dans le cas d'un résultat excédentaire ou couvrira la totalité de la perte dans le cas d'un résultat déficitaire.

La Fédération Nationale et/ou le COL doit aussi respecter la législation nationale régissant les éventuelles taxes locales ou nationales liées à l'évènement.

### 2.4 Frais à la charge du COL

La Fédération Nationale et/ou son COL prendra en charge toutes les dépenses d'organisation relatives à ses obligations, à l'exception de celles assumées directement par l'ISMC (§2.5). Les montants fixés par l'ISMC (barème ISMC) sont disponibles sur le site ISMC.

Le COL prendra en charge:

a) dans le cas des coupes et championnats :

- les salaires des membres ISMC du jury selon l'échelle de l'ISMC
- les frais d'hébergement en pension complète depuis le soir deux nuits avant le départ de la première épreuve au lendemain matin de la fin de l'évènement.
  - du Président du Jury désigné par l'ISMC
  - du Représentant Technique ISMC et du Délégué ISMC
  - de l'arbitre international si désigné par l'ISMC
  - du secrétaire informatique ISMC
- si la course se déroule dans une station de sport d'hiver
  - 2 forfaits de remontées mécaniques pour chaque équipe nationale par jour de compétition +1 journée (la veille pour les repérages)
  - 1 forfait de remontées mécaniques pour chaque Officiel ISMC par jour de compétition +1 journée (la veille pour les repérages)
- les primes des compétiteurs\* selon le barème ISMC
- les coupes, médailles, trophées... des épreuves des coupes du monde et continentales,
- les frais des tests antidopage

b) dans le cas des Opens :

- les primes des compétiteurs selon le barème ISMC
- les coupes, médailles, trophées...
- pour le Représentant technique de ISMC
  - les frais de transport du domicile au site de l'évènement,
  - le salaire selon l'échelle de l'ISMC
  - les frais d'hébergement en pension complète depuis le soir deux nuits avant le départ de la première épreuve au lendemain matin de la fin de l'évènement
- si la course se déroule dans une station de ski 1 forfait de remontées mécaniques par jour de compétition +1 journée (la veille pour les repérages) pour le Représentant technique de ISMC.

\*Pour les primes des compétiteurs : en cas d'égalité entre deux ou plusieurs compétiteurs ou équipes, les prix correspondants aux places des compétiteurs s'il n'y avait pas égalité seront additionnés et divisés par le nombre de compétiteurs. La formule utilisée en cas d'ex-æquo est :

Prix du compétiteur A = Prix du compétiteur B =  $(P^x + P^{x+1}) / 2$

Les compétiteurs A et B sont ex æquo à la position x et x+1

Prix de la place x =  $P^x$

Prix de la place x+1 =  $P^{x+1}$

**Exemple:** Compétiteur A : 1<sup>ère</sup> place : 1000 CHF

Compétiteur B : égalité avec compétiteur C :  
Prime du 2<sup>nd</sup> : 750 CHF  
Prime du 3<sup>ème</sup> : 500 CHF

Total des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> places :  $1250/2 = 625$  CHF pour chaque compétiteur B et C.

## 2.5 Frais à la charge de l'ISMC

L'ISMC prendra en charge :

1. les frais de transport du domicile au site de l'évènement
  - du Président du Jury désigné par l'ISMC
  - du Représentant Technique ISMC (sauf Opens)
  - du Délégué ISMC
  - de l'arbitre international si désigné par l'ISMC
  - du secrétaire informatique ISMC
2. Les coupes, trophées, médailles d'or, d'argent et de bronze pour les compétiteurs aux trois premières places de chaque catégorie (homme, femme : senior, espoir, junior et cadet) pour les épreuves suivantes :
  - Championnat du Monde
  - Championnats Continentaux
  - Coupes du Monde Final
  - Coupes Continentales Final

## 3. SECTEUR ORGANISATION

### 3.1 Le Personnel du COL

Toutes les personnes impliquées dans l'organisation sportive d'une compétition sont dénommées « membres de l'organisation ».

Une liste nominative sera établie, communiquée à l'ISMC et affichée sur le site de l'organisation.

L'exemple de la structure type d'un COL se compose de :

- un président de la Fédération Nationale ou son représentant ;
- un président d'organisation ;
- un directeur de course ;
- un trésorier ;
- un responsable secrétariat (inscriptions, accréditations, forfaits, interprète, etc.) ;
- un responsable relations presse (communication, presse et médias) ;
- un responsable protection de l'environnement,
- un responsable informatique pour la gestion des résultats ;
- un responsable hébergement et restauration ;
- un responsable des cérémonies protocolaires ;
- un responsable des installations et du matériel ;
- un médecin et secours ;
- ....

### 3.2 Les Officiels

Les officiels d'un événement sont :

- le président de la Fédération Nationale ou son représentant ;
- le président du COL ;
- le directeur de course COL ;
- le président de jury ;
- l'arbitre du jury de course ;
- le chef traceur COL ;
- le responsable protection de l'environnement COL
- un responsable relations presse COL
- les délégués des fédérations nationales
- les membres officiels de l'ISMC

Les rôles et responsabilités de ces personnels sont décrits en §4.1 et 7.1.

Un entraîneur, responsable d'équipe et compétiteur ne peuvent pas être un officiel.

### 3.3 Documents préparés par le COL

#### 3.3.1 Avant la compétition.

Le COL doit réaliser un document d'information général sur l'évènement, à destination des compétiteurs, de la Fédération Nationale, de l'ISMC avec les éléments suivants :

Programme : horaires et lieux des inscriptions, des briefings, des parcours, des repas, ...

Parcours : types et dénivelées,  
Matériels supplémentaires requis (voir Règles du jeu),  
Point de contact (téléphone, email, fax),  
Accès par moyens privés et transport publics, possibilités d'hébergement, ...

### **3.3.2 Lors de la compétition**

A l'accueil et aux inscriptions, le COL doit remettre :

Aux compétiteurs :

Le programme,

Les dossards,

Carte et profil de course (1 :25.000 ou le plus proche) avec l'itinéraire, aires de départ et d'arrivée, point de contrôles, passages difficiles, zones de secours)

Aux officiels et aux responsables des équipes nationales,

Les accréditations qui donnent accès à certains lieux de la compétition de façon permanente ou ponctuelle

Le programme

## **3.4 Les lieux de l'organisation**

Le COL devra prévoir la structure de l'événement autour des lieux suivants :

### **3.4.1 L'accueil et les inscriptions**

Les permanences d'accueil et celles des inscriptions doivent être d'un accès facile, proches l'une de l'autre, voire confondues.

Les formalités suivantes y sont accomplies :

- Accueil de tous les participants à la compétition : concurrents, officiels, invités, sponsors, journalistes, spectateurs, etc.
- Inscriptions et acquittement des droits d'engagement,
- Remise des documents cités (§ 3.3.2)

Dans ces lieux on doit y trouver un panneau d'affichage avec :

- La liste des membres de l'organisation et des officiels (§ 3.1 et 3.2)
- Le programme de la compétition,
- Le descriptif des parcours,
- Le document « UIAA-ISMC :les règles du jeu des compétitions internationales de ski de montagne »

### **3.4.2 L'hébergement et la restauration**

Le COL peut organiser l'hébergement et la restauration pour la durée de ou des épreuves.

Il doit proposer une liste d'hébergement, ou le moyen de se la procurer, dans le document d'information. (§3.3.1)

### **3.4.3 Les réceptions**

En cas d'organisation par le COL (à sa charge) de réceptions officielles, celui-ci veillera à inviter les personnalités en relation avec la compétition.

### **3.4.4 Les transports sur le site de l'évènement**

Le service des transports est coordonné par le COL et concerne les officiels, les invités, les compétiteurs et leurs accompagnateurs.

## 4. SECTEUR SPORTIF ET TECHNIQUE

### 4.1 Les officiels de la compétition (rôles et responsabilités)

Rappel : un compétiteur, entraîneur ou responsable d'équipe ne peut pas être un officiel.

#### 4.1.1 Président du COL

C'est le plus haut responsable de l'événement pour la Fédération Nationale et point de contact avec l'ISMC.

#### 4.1.2 Le Directeur de Course COL :

- Il/elle est nommé(e) par la Fédération Nationale de l'évènement
- Il/elle est l'ultime responsable pour la partie technique de la compétition,
- Il/elle organise l'épreuve sportive en respectant le document «UIAA-ISMC : les règles d'organisation de compétitions de ski de montagne» et les autres règlements UIAA-ISMC.
- Il/elle a la responsabilité des parcours selon les règles en §4.3 à 4.5
- Il/elle décide si l'épreuve a lieu, suivant les conditions générales de l'évènement (tracés, météo, nivologie, ...).
- Il/elle a la responsabilité d'arrêter la compétition en cas d'accident, de danger, de mauvaises conditions météorologiques,...
- Il/elle a la responsabilité de l'évacuation des participants : compétiteurs, techniciens, et aussi spectateurs.
- Il/elle est en relation permanente avec les membres du jury, les contrôleurs, le président du COL, le représentant technique ISMC, le responsable protection de l'environnement en concertation avec les officiels ISMC, il/elle décide des lieux de « repeutage » et de « dépeutage » et de la technique à utiliser pour des raisons de sécurité (à pied, crampons...).

#### 4.1.3 Responsable protection de l'environnement COL

- Il/elle est nommé(e) par la Fédération Nationale de l'évènement
- Il/elle a la responsabilité de l'application des règlements de protection de l'environnement de son pays et de celles de l'ISMC (§5)
- Il/elle travaille en collaboration avec le représentant technique ISMC pour garantir le respect de l'environnement
- Il/elle contrôle le respect des textes UIAA sur l'environnement
- Il/elle connaît les conditions locales
- Il/elle connaît les réalités des compétitions de ski de montagne
- Il/elle intervient dans la préparation et le déroulement de l'évènement
- Il/elle fait appel à des experts écologiques si nécessaire
- Il/elle est responsable de l'homologation environnementale et de son respect
- Il/elle rédige un petit rapport de sur l'impacte environnemental et l'envoie au COL

#### 4.1.4 Délégué ISMC

- Il/elle est nommé(e) par le Directeur Technique
- Il/elle est le responsable ISMC pendant l'épreuve
- Il/elle coordonne les relations entre l'ISMC et le COL avant l'évènement.

- Il/elle doit coordonner le travail des autres représentants de l'ISMC,
- Il/elle est responsable d'approuver le protocole établi par le COL,
- Il/elle est responsable des relations avec les responsables de la Fédération Nationale,
- Il/elle n'est pas membre du jury mais peut assister aux réunions de jury sans droit de vote,
- Il/elle peut représenter le président de l'ISMC si ce dernier n'est pas présent à l'événement et n'a pas désigné un/e substitut/e
- Il/elle est responsable de la mise à disposition des coupes, trophées, médailles d'or, d'argent et de bronze au responsable du protocole.
- Il/elle doit assister à la commission de sécurité.
- Il/elle rédige un rapport officiel, dans les 48 heures, à l'attention du Board et du Directeur Technique de l'ISMC

#### 4.1.5 Représentant Technique ISMC

- Il/elle est juge/arbitre international ISMC et nommé par le board sur proposition du Directeur Technique
- une fois nommé, il/elle prend contact avec le COL, suit l'organisation de l'événement et répond aux sollicitations du COL,
- Il/elle s'assure de l'application des Règlements ISMC et résout les éventuels problèmes d'inscription (catégories, etc.).
- Il/elle vérifie, avec le COL et le responsable protection de l'environnement, que l'évènement sportif se déroule en respectant l'environnement conformément aux résolutions ISMC-UIAA.
- Il/elle vérifie l'application du règlement Olympique concernant le contrôle anti-dopage.
- Il/elle est responsable de la mise à disposition des banderoles ISMC au COL
- En cas d'absence du Délégué ISMC, il/elle assume également les responsabilités du Délégué ISMC, notamment celles portant sur l'organisation et le protocole
- En cas d'absence secrétaire informatique, il/elle enverra rapidement les résultats de la compétition par email au secrétaire informatique et au bureau de l'ISMC.
- il/elle doit assister à la commission de sécurité.
- Il/elle rédige un rapport officiel, dans les 48 heures, à l'attention du Directeur Technique et du Board de l'ISMC

#### 4.1.6 Le Président de Jury

- Il/elle est nommé(e) par le responsable des arbitres ISMC. Il/elle est juge/arbitre international ISMC.
- Il/elle assiste aux réunions de course.
- Il/elle est garant de l'équité sportive,
- Il/elle réunit le jury pour établir et organiser le travail du jury et revoir les Règlements ISMC avant l'épreuve.
- Il/elle coordonne l'action des arbitres pendant toute la durée de l'épreuve,
- Il/elle prend les décisions sur les points litigieux ou non prévus dans les « règles du jeu » et les « règles de classement »,
- Il/elle est en relation avec le COL (Directeur de Course) pendant l'épreuve,
- Il/elle supervise le classement partiel des 10 premiers compétiteurs, et fait une première vérification avec les juges internationaux une fois qu'il a reçu les résultats provisoires,
- Il/elle réunit le jury, une fois que le secrétaire informatique ISMC ou le responsable du classement du COL lui a remis les résultats officiels provisoires et fait le classement officiel provisoire.
- Il/elle reçoit les réclamations dans le temps réglementaire comme spécifié dans les « UIAA-ISMC Règles du jeu des compétitions de ski de montagne »,
- Il/elle signe les classements officiels, en donne une copie au délégué ISMC, au représentant Technique ISMC (sauf pour les Opens) et au COL pour la publication officielle.
- Il/elle rédige un rapport officiel, dans les 48 heures, à l'attention du Board de l'ISMC
- Il/elle veille que les règlements ISMC sont appliqués pendant la compétition

#### 4.1.7 Juge/arbitre

- Il/elle est nommé(e) par la fédération nationale organisatrice de l'événement et doit être un juge/arbitre international ISMC, sauf pour les coupes continentales non-européennes, ou il/elle doit être juge-arbitre national. Le juge-arbitre doit être nommé au moins trois mois avant l'événement et le responsable des arbitres en informera au COL.
- Il/elle effectue les tâches que le président du jury lui aura déléguées
- Il/elle vérifie que l'épreuve se déroule conformément aux règlements ISMC
- Participe aux réunions techniques du COL

#### 4.1.8 Secrétaire informatique ISMC

- Il/elle fournit au COL une semaine avant la compétition et de nouveau 24h avant la compétition la liste des compétiteur(trice)s licenciés par chaque Fédération Nationale.
- Il/elle tient à jour les données informatiques des compétiteurs participant aux événements.
- Il/elle tient à jour les classements officiels (classement internationaux, coupes, championnats,...)
- Il/elle demande l'aide du COL pour installer et coordonner le système informatique de façon à ce qu'il/ elle puisse recevoir immédiatement les informations de la ligne d'arrivée.
- Il/elle obtient les classements de l'épreuve sous forme électronique
- Il/elle affiche les résultats sur le site WEB officiel et les envoie au responsable des arbitres et au bureau ISMC.
- Il/elle s'assure qu'une copie des classements de l'épreuve est remise à chaque personne responsable de nation
- Il/elle participe obligatoirement aux championnats et finales de coupes
- Il/elle fournit une copie des classements de l'épreuve à chaque personne responsable de nation

## 4.2 Le jury de course

### 4.2.1 Composition

Pour toute compétition, un jury de course est formé. Le jury est convoqué seulement à la demande du Président du Jury.

1. championnat du monde, championnat continental et épreuves finales de coupe du monde

Le jury est constitué de:

- 1 Président de Jury nommé par l'ISMC (droit de vote)
- 1 Directeur de Course COL (droit de vote)
- 1 Représentant Technique ISMC (droit de vote)
- 1 Juge/Arbitre international (droit de vote)
- 1 Chef traceur COL (sans droit de vote)
- 1 Délégué ISMC (sans droit de vote)

2. épreuves de coupe du monde (sauf finale) et européennes

Le jury est constitué d'au moins :

- 1 Président de Jury nommé par l'ISMC (droit de vote)
- 1 Directeur de Course COL (droit de vote)
- 1 Représentant Technique ISMC (droit de vote)
- 1 Juge/Arbitre international (droit de vote)
- 1 Chef traceur COL (sans droit de vote)

### 3. Coupes continentales (sauf européennes), Open

Le jury est constitué d'au moins :

- 1 Président de Jury (juge-arbitre international) (droit de vote)
- 1 Directeur de Course COL (droit de vote)
- 1 Représentant Technique ISMC (droit de vote)
- 1 Juge/Arbitre national (droit de vote)
- 1 Chef traceur COL (sans droit de vote)

#### 4.2.2 Fonctions du jury

Les fonctions du jury de course sont de :

- prendre des décisions sur tout problème qui apparaît et pour lequel l'interprétation des « règles de jeu » et « des règles d'organisation » peut être ambiguë,
- approuver les solutions de replis en cas de situations conflictuelles ou de mauvais temps,
- étudier les réclamations et statuer (seul le Président de Jury peut enregistrer une réclamation)
- s'assurer de la standardisation de la course et des classements
- garantir l'équité sportive,
- assister aux réunions de course

#### 4.2.3 Décisions de jury

Les décisions sont prises à la majorité des membres ayant droit de vote avec un minimum de 3 votants. En cas d'égalité, la voix du Président de Jury est prépondérante.

## 4.3 Les Parcours

Les parcours doivent être établis par les traceurs du COL.

Si une autre course a lieu en même temps que le une course ISMC, les épreuves seront organisées de façon à éviter tout problème.

### 4.3.1 Le type de parcours

Les différents parcours d'une compétition internationale UIAA/ISMC sont :

**courses de ski de montagne:** plusieurs montées et descentes en montagne. Les parcours de ski de montagne peuvent se courir en individuel et/ou par équipe. La constitution (nombre et catégorie) des équipes dépend du type de compétition et est approuvée par l'ISMC;

**vertical race:** une seule montée en individuel.

**relais:** montée(s) et descente(s) effectuées par chaque membre du relais.

### 4.3.2 Constitution des parcours

1) Courses de ski de montagne (montées et descentes)

Sur le total du dénivelé (positif + négatif) :

- au moins 85 % doit être parcouru skis aux pieds ;
- 5 % maximum à pied (chemins, routes forestières, ...);
- 10 % maximum skis sur le dos (crêtes, couloirs,...).

Le rapport entre dénivelé positif et négatif sera inférieur à 20 %.

$$\frac{\text{Dénivelé positif} - \text{Dénivelé négatif}}{\text{Dénivelé positif}} \leq 20\%$$

2) Relais

Une des montées de chaque boucle comportera une portion à pied avec les skis sur le sac à dos.

### 4.3.3 Dénivelées positives

1) Pour les parcours de ski de montagne (montées et descentes)

En individuel :

seniors et classement espoirs hommes et femmes: 1440 m à 1760 m

espoir et senior courent toujours sur le même parcours

durée de 1h30/2h00 pour les premiers compétiteurs;

juniors et cadets hommes et femmes : 900 m à 1100 m L'itinéraire doit comporter 2 montées minimum.. La plus grande montée doit faire au maximum 40 à 60 % du dénivelé positif.

Par équipes :

seniors hommes et femmes : 1620 à 2420m

durée de 2h00/2h30 pour les premiers compétiteurs ;

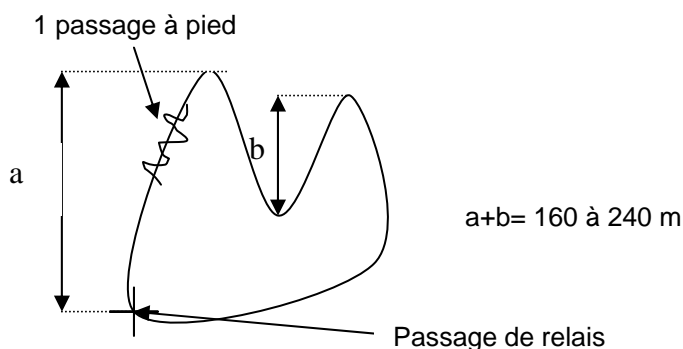
Pour les parcours de vertical race (une seule montée)

seniors et classement espoirs hommes et femmes : 675 m à 1100 m

juniors et cadets hommes et femmes : 600 m à 700 m

3) Pour les relais, toutes catégories:

Chaque boucle (parcours effectué par un compétiteur) fait entre 160 m et 240 m et comporte 2 montées et 2 descentes



Une boucle de relais effectuée par chaque membre du relais

4) Pour les opens

Pour les Opens et les Opens grand classique les dénivelés seront proposés par le COL et validés par le directeur technique de l'ISMC.

### 4.3.4 Itinéraire et balisage des parcours

Les règles qui régissent la mise en place des parcours sont :

- Il est recommandé de passer par des zones larges avant les passages techniques et tout particulièrement de s'assurer qu'il n'y aura pas « d'embouteillages ».
- faire attention aux endroits peu enneigés qui comportent un risque pour la sécurité des coureurs.
- Eviter que les entraîneurs, chefs d'équipe, la presse et les spectateurs pénètrent sur les traces, ne skient dessus ou y déposent des objets (sauf équipe de secours)
- S'il faut enlever les skis, une plate-forme sera construite à cet effet avec un nombre suffisant de contrôleurs.
- les bifurcations des différentes catégories sont établies sont positionnées sur un point de contrôle ou de passage,
- les points de « repeutage » et de « dépeutage » sont matérialisés par un poste de contrôle ou de passage;
- si l'itinéraire traverse ou emprunte une piste de ski balisée, la partie utilisée par les compétiteurs est séparée de celle utilisée par les autres personnes par des filets (ou tout autre procédé rendant impossible le franchissement accidentel du parcours) à la montée et à la descente. Dans la mesure du possible ces pistes seront fermées au public pour la durée de la compétition.

- lors d'un risque lié à une vitesse élevée, les traceurs du COL mettent en place des chicanes en utilisant des panneaux de façon à réduire la vitesse,
- l'itinéraire est marqué par des fanions
  - vert (de préférence fluorescent) à la montée, 15x20 cm rectangulaires ou triangulaires ;
  - rouge (de préférence fluorescent) à la descente, 15x20 cm rectangulaires ou triangulaires ;
  - bleu pour les bifurcations de parcours des différentes catégories
  - grands fanions sont utilisés lors de conditions difficiles pour renforcer le balisage (hauteur mini 1,5m)
  - des drapeaux rectangulaires (40x60 cm) jaunes avec une barre noire en travers signalent les zones techniquement difficiles, voir dangereuses.
- Lors de conditions météorologiques normales avec une visibilité suffisante, on doit voir à partir de chaque fanion les deux suivants.
- Lors de condition nivo-météorologiques difficiles, un ou plusieurs parcours de replis doivent être prêts.
- Les portions de descente skis aux pieds se feront sans les peaux et les portions de montée skis aux pieds avec les peaux collées sous les skis, sauf instructions contraires du Directeur de Course.
- Les zones spéciales (PC et PP) sont signalées par un trait rouge pour l'entrée et par un trait bleu pour la sortie
- Respect de l'environnement § 5

### 4.3.5 Aires spéciales

#### 4.3.5.1 Le poste centrale course (PC course)

Celui-ci doit être clairement matérialisé.

Il sera relié par Radio avec tous les points de contrôle, les principaux acteurs de l'organisation et les secours.

Il est à la disposition du Directeur de Course, du Président de Jury et du Chef Traceur.

#### 4.3.5.2 Le Départ

Sur l'aire de départ, il faut prévoir:

- Des filets pour la clôture de l'aire de départ (mini 15 m de long)
- Une aire de contrôle des DVA
- Une ligne de départ bleue et une ligne de faux-départ (avec corde) à 100m de la ligne de départ
- Une aire de changement de bâtons
- des caméras vidéos pour repérer les faux-départs : aux championnats du Monde, deux caméras vidéos, une de chaque côté de la ligne de départ et pour les autres épreuves, au moins une caméra vidéo.
- Des toilettes
- Des contrôleurs du matériel (DVA et tout autre matériel obligatoire).
- Des contrôleurs de la liste de départ des compétiteurs
- Un Starter
- Des contrôleurs de faux départ avec un drapeau vert (vrai et bon départ) et un rouge (faux départ) et des radios
- Des contrôleurs de changement de bâtons
- Des responsables pour récupérer les effets personnels des compétiteurs laissés au départ et à remettre à l'arrivée

Une aire de départ type est présentée en annexe § 3

Toutes modifications de parcours doivent être annoncées 30 minutes avant le départ.

Si l'ont doit retarder le départ celui-ci sera annoncer de quart d'heure en quart d'heure.

### **Déroulement du départ d'une épreuve de ski de montagne : Départ en ligne**

- 15-30 minutes avant l'heure officielle du départ de la course : contrôle des DVA et du matériel (§4.4)
- Le starter se positionne dans l'aire de départ de telle façon que tous les compétiteurs puissent facilement l'entendre
- Le départ en ligne doit se dérouler avec un dispositif d'handicap. Cela signifie que l'athlète le mieux classé (classement international UIAA-ISMC) a la meilleure position de départ et est suivi par les athlètes suivants les mieux classés.
- 5 minutes avant le départ, les compétiteurs sont appelés sur la ligne de départ: on leur annonce qu'il reste deux minutes puis trente secondes avant le départ.
- Le starter avertit par « ready » suivi du signal de départ « Go » ou un coup de pistolet (ces expressions anglaises doivent être utilisées à chaque compétition internationale).
- Si le départ est validé, le starter lève le drapeau vert.
- En cas de faux départ, l'assistant du starter, qui est positionné 100 m en amont de la ligne de départ, répond à un signal du starter en fermant les traces (par l'intermédiaire d'un drapeau rouge et d'une radio). Le starter donne un nouveau départ à cet endroit ou l'endroit originaire.
- La zone du départ doit être large ainsi que les premières 300m après le départ.

### **Déroulement du départ d'une épreuve montée pure :**

Le départ s'effectue en ligne ou contre la montre.

### **Déroulement du départ d'une épreuve de relais :**

Les positions de départ des compétiteurs sont fixées de la façon suivante :

- Les positions de départ doivent être espacées de 1,5m (à adapter en fonction du terrain)
- il peut y avoir plusieurs lignes de départ en fonction du nombre de compétiteurs et de la configuration du terrain. Ces lignes seront espacées de quatre mètres et avec en départ identique
- Sur terrain inégal, la ligne de départ doit être positionnée de façon à ce que tous les compétiteurs bénéficient des mêmes conditions.
- ordre de départ : Les compétiteurs du premier relais se placent sur la ligne de départ. Le numéro de dossard 1 part sur la trace du milieu, le n°2 à sa droite, le n°3 à sa gauche etc.
- Les marques de départ seront inscrites à droite de la trace.

### **Cas particuliers de départs de courses locales avec une course ISMC**

- S'il y a plusieurs lignes de départ ISMC correspondant à plusieurs parcours ou catégories, l'ordre de départ est annoncé à la réunion de course.
- Les dossards sont différents entre les licenciés ISMC et les autres licenciés.
- En fonction de la configuration du terrain, on procédera par plusieurs lignes de départ parallèles et distantes:
  - première ligne: licenciés ISMC.
  - deuxième ligne: autres licenciés

#### **4.3.5.3 Points de contrôles (CP)**

Les points de contrôle sont établis aux points les plus remarquables du parcours :

- Sommets,
- Cols
- Changement de technique de progression
- ...

Les contrôleurs seront équipés de radio en liaison avec le poste centrale course.

Les contrôleurs noteront le passage des compétiteurs selon ordre d'arrivée + chronométrage + sécurité + classement si la course est neutralisée (feuille type en annexe 4).

Les contrôleurs doivent s'assurer du respect des règlements UIAA-ISMC et transmettront immédiatement au PC Course les infractions commises par des compétiteurs.

Sur indication du PC course, le chef de poste, doit être capable d'autorité pour donner les consignes aux coureurs. (Exemple : donner l'ordre de mettre une couche de vêtement supplémentaire, arrêt de l'épreuve sur ordre du Directeur de Course).

Si ce point correspond à un changement de technique de progression (enlever les skis, ...) ou à une bifurcation, il sera disposé de telle manière que les compétiteurs arrivent avec une vitesse basse.

#### **4.3.5.4 Points de passage (PP)**

Les coureurs doivent y passer et au moins l'ordre de passage noté, pour des raisons de sécurité.

Les contrôleurs doivent s'assurer du respect des règlements UIAA-ISMC et transmettront immédiatement au PC Course les infractions commises observées par des compétiteurs.

Sur indication du PC course, le chef de poste, doit être capable d'autorité pour donner les consignes aux coureurs. (Exemple : donner l'ordre de mettre une couche de vêtement supplémentaire).

#### **4.3.5.5 Zones de ravitaillement**

Sous la responsabilité du COL, des boissons et de la nourriture sont distribués aux compétiteurs.

#### **4.3.5.6 Zone de passage de relais**

La zone de passage de relais est un aire de 30 mètres de longueur et suffisamment large, bien marquée et située sur un terrain plat ou légèrement montant près du départ et de l'arrivée.

Le Directeur de Course nomme un responsable du passage de relais et le jury un arbitre responsable du relais.

#### **Procédure de passage de relais**

Il s'effectue lors de l'arrivée du compétiteur, par une tape de la main du compétiteur qui arrive sur n'importe quelle partie du corps du compétiteur suivant alors que les deux compétiteurs sont dans la zone du passage de relais. Si le passage de relais ne s'effectue pas dans les règles, une pénalité sera attribuée à l'équipe. Le compétiteur du relais suivant ne peut entrer dans la zone du passage de relais que lorsqu'il est appelé..

#### **4.3.5.7 L'arrivée**

Sur l'aire d'arrivée, il faut prévoir :

- une ligne d'arrivée matérialisée, large de moins de 10 centimètre située sur une zone skiable de préférence. Il faut éviter les pentes raides à la descente qui seront alors réservées aux compétiteurs.
- des caméras vidéos : aux championnats du Monde, il faut deux caméras vidéos, une de chaque côté de la ligne d'arrivée et pour les autres épreuves, au moins une caméra vidéo.
- une aire de Contrôle de Matériel, marquée, « Material Control », située 15 à 30 mètres après la ligne d'arrivée, C'est une aire fermée où les coureurs pourront prendre le temps de récupérer. A cet endroit, le contrôleur des arrivées vérifie le matériel et l'équipement des compétiteurs
- un podium pour les 3 premier(e)s compétiteurs(trices)/équipes
- un panneau d'affichage des résultats provisoire (10 premiers par catégorie)
- des filets pour la clôture de l'aire d'arrivée
- une aire médicale
- des toilettes
- Un arbitre de jury de course, responsable du déroulement de l'arrivée,
- Des contrôleurs du matériel obligatoire, avec fiches contrôle (annexe § 6)
- Des responsables pour donner les effets personnels des sportifs laissés au départ et à remettre à l'arrivée

Une aire d'arrivée type est présenté en annexe § 5

### **Déroulement de l'arrivée**

s'il y a un chronométrage électronique, le temps et l'ordre sont déterminés par le relevé du système  
s'il n'y a pas de chronométrage électronique, le passage du buste détermine l'ordre et le temps d'arrivée (photo d'arrivée, caméra, etc..);

si un compétiteur tombe en passant la ligne d'arrivée, il faut que toutes les parties de son corps franchissent la ligne sans aide extérieure (sauf coéquipier pour course par équipe) pour être déclaré arrivé ;

- pour les courses par équipe, les coéquipiers doivent arriver ensemble et le temps du second compte

### **4.3.5.8 Zones de spectateurs**

Des zones de spectateurs devront être établies non seulement au départ et à l'arrivée mais aussi sur le parcours aux endroits où les compétiteurs sont en général observés. Ces zones seront matérialisées sous la responsabilité du COL. La sécurité du public présent doit être assurée ainsi que les secours et une liaison radio avec le COL prévue.

## **4.4 Marquage et contrôle du matériel**

Les contrôles du matériel sont réalisés par des contrôleurs sous l'autorité du COL.

- La veille de l'épreuve : les skis, bâtons et chaussures sont marqués
- Au départ:
  - contrôle individuel du bon fonctionnement des DVA de tous les compétiteurs,
  - les skis, bâtons et chaussures sont contrôlés
- Pendant la course : les officiels peuvent vérifier le matériel à n'importe quel moment de la course (pas d'arrêt du compétiteur, noter ce qui est vu lors du passage du compétiteur)
- A l'arrivée : contrôle des matériels des compétiteurs (systématiques ou aléatoires selon les directives du Jury.

## **4.5 Déroulement de l'épreuve**

### **4.5.1 Réunions de Course**

La veille de la compétition, le COL, sous l'autorité du Directeur de Course et du chef traceur organise une réunion de course à laquelle tous les participants de l'événement sont invités (compétiteurs, entraîneurs, responsables nationaux, membres du COL, fédérations nationales...)

Toutes les équipes doivent y assister. Les compétiteurs doivent au moins être représentés par leurs entraîneurs.

Les informations fournies sont :

- Présentation des officiels de la course notamment le jury et les délégués ISMC
- Prévisions météorologiques et nivologiques : quantité et qualité de neige, températures prévues, forces du vent, risques d'avalanches sur l'échelle européenne...
- Description du parcours à l'aide d'un moyen visuel (tableau ou rétroprojecteur), spécifiant les zones de changements et de danger, les points de contrôle et de passage, les particularités techniques du parcours et les points de ravitaillement.
- Matériel réellement exigé pour cette compétition
- Procédures de la course :
  - départs (briefing des coureurs, contrôle des DVA, du matériel, aire et procédures d'échauffement, départ de la compétition,...),
  - procédure à suivre pour le compétiteur qui ne termine pas la compétition,
  - information sur les procédures de secours médicales,
  - neutralisations de temps (s'il y en a) et arrêt de l'épreuve,
  - procédures d'annulation de la compétition avec préavis court.
  - Arrivée (contrôle matériel.)
  - procédures de réclamations,
- Programme journalier de la compétition avec horaires et lieux : petit déjeuner, transports public permettant l'accès à la compétition, parking, départs et arrivées de la course,

contrôles anti-dopage, réunions des chefs d'équipes et du jury, service des résultats avec les rassemblements et les publications, cérémonies protocolaires (prix et récompenses), conférences de presse et autres réunions, repas et cérémonie de clôture (s'il y en a une).

- Services de la course : lieux de dépôt et de récupération des vêtements, vestiaires, douches, lieux de restauration, services de communication et toutes autres informations nécessaires
- Informations de bonne conduite vis à vis de l'environnement à tenir durant l'échauffement et la compétition.

Toutes ces informations seront affichées sur tableau avant, pendant et après la réunion de course. Un autre briefing (court) devrait aussi être donné juste avant le départ de la course par un membre du COL.

Le COL se réserve le droit, à tout moment, de modifier le programme s'il le faut, à condition que les changements soient conformes au cadre défini par le règlement d'organisation. Il peut imposer des neutralisations de temps à n'importe quel moment de la course. Il se réserve le droit de modifier l'épreuve pour des raisons de sécurité.

#### **4.5.2 Liaisons radios**

Des liaisons radios entre les différentes zones sont obligatoires. Le COL fournira les fréquences utilisées aux officiels de l'ISMC.

#### **4.5.3 Fermeture de la course**

Elle se fait sous la responsabilité du chef traceur COL, Directeur de la course et du Responsable technique ISMC.

#### **4.5.4 Arrêt ou annulation de l'épreuve**

Dans le cas de conditions météorologiques extrêmement défavorables ou pour des raisons de sécurité ou équité sportive et afin de garantir la qualité des événements officiels de l'ISMC, le jury doit anticiper la possibilité de reporter ou annuler l'épreuve. Cette décision ne doit être prise que dans le cas de conditions extrêmes et quand les itinéraires de remplacement ne sont pas adéquates car il faut prendre en compte les déplacements et l'implication dans la préparation des équipes participantes.

Le directeur de course et/ou le président de jury peuvent arrêter la compétition pour des raisons de sécurité ou d'équité sportive. Ils détermineront les points d'arrêt de la course en fonction des conditions. Un point de rendez-vous sera également établi pour vérifier que tous les acteurs de l'événement sont rentrés. En effet, tous les compétiteurs, techniciens, chefs d'équipe, contrôleurs, presse, membres de l'ISMC et du COL doivent se présenter au contrôle et point de rendez-vous en cas d'arrêt de la course pour sécurité.

#### **4.5.5 Contrôle anti-dopage**

1. Les organisateurs des compétitions inscrites au calendrier officiel de l'ISMC-UIAA s'acquitteront du montant total des contrôles anti-dopage pendant la compétition (pendant la compétition).

Ce montant comprend

- La prise en charge des dépenses du laboratoire accrédité, les frais de déplacement, les frais et/ou les honoraires.
- Le matériel de contrôle utilisé. (kits)
- Toute autre dépense associée aux procédures de contrôle pendant la compétition.

Les organisateurs de ces compétitions peuvent conclure des accords avec leurs organismes nationaux respectifs, responsables des questions de dopage, de sorte que ces mêmes organismes se chargeront de la responsabilité des dépenses ou frais liés à ces contrôles.

2. L'organisation de chaque épreuve doit mettre en place une zone spécifique à l'accès facile et à la disposition du responsable chargé des contrôles de dopage pour la réalisation des contrôles pendant la compétition, en accord avec les caractéristiques techniques de l'agence WADA-AMA.

3. Le nombre minimum de contrôle pour les épreuves inscrites au calendrier UIAA-ISMC, payé par l'organisation ou la Fédération nationale sera d'un contrôle pour chaque podium des Championnats du

Monde, des Championnats Européens, des Championnats Européens Jeunes, des Championnats Continentaux, des Opens Grands Classiques et de la Coupe du Monde.

4. Ce sera le nombre minimum de contrôle garanti par les organisateurs de l'épreuve. Libre aux organisateurs d'augmenter ce nombre de contrôle.

5. L'identification des contrôles anti-dopage pour chaque compétition inscrite au calendrier de l'UIAA-ISMC suivant les critères établis par le règlement Anti-dopage, seront régies par la commission Anti-dopage de l'UIAA.

Cette commission peut déléguer ces fonctions au responsable chargé des contrôles de dopage ou à la personne chargée de la collecte des échantillons. L'identification des contrôles anti-dopage comportent :

- La sélection des athlètes à subir des contrôles et les critères pour le choix de ces athlètes.

## 4.6 Les Résultats

Ils seront établis en fonction des documents suivants :

- UIAA-ISMC Règle du jeu des compétitions de ski de montagne,
- UIAA-ISMC Règle de classement des compétitions de ski de montagne,

Le COL doit mettre à disposition :

- les moyens d'affichage des résultats sur l'aire d'arrivée et à l'accueil.
- de signalisation de l'affichage
- d'information de lieu et de l'heure de l'affichage

### **Rappel de la procédure de réclamation (voir UIAA-ISMC Règlement sportif)**

Toutes les réclamations doivent être soumises par écrit :

- par le chef d'équipe ou le compétiteur s'il s'est inscrit directement auprès du COL
- fournies au président de jury
- au plus tard dans les 15 minutes suivant la publication des résultats officielles de la course.
- accompagnée d'une somme équivalente à 50CHF dans la monnaie du pays de la course à l'attention de l'ISMC, qui n'est pas remboursable dans le cas où la décision ne serait pas favorable au compétiteur.

Le jury de course présentera sa décision détaillée par écrit dans l'heure suivant la réclamation.

Le compétiteur peut faire appel, selon les procédures du règlement disciplinaire du règlement interne de l'ISMC-UIAA, a travers de sa Fédération Nationale.

Le Jury de la dernière épreuve recevra les réclamations se rapportant au classement final de Coupe (Coupe Mondiale ou Continentale).

## 4.7 Les cérémonies protocolaires

Toutes les cérémonies officielles de l'ISMC se dérouleront selon les règles protocolaires suivantes :

1. L'organisateur de l'épreuve a la responsabilité de l'organisation des cérémonies protocolaires
2. les podiums sont obligatoires pour les coupes et championnats ISMC, opens internationaux et opens grand classique, ils concernent les trois premiers individuels/équipes de toutes les catégories.
3. Une proposition concrète avec la date, l'heure et les personnalités présentes à l'évènement devra être remise au Délégué l'ISMC pour être approuvée. Ainsi, il doit être envoyé à l'ISMC (bureau de Barcelone) un mois avant l'évènement.
4. Les panneaux, acronymes, etc. de l'ISMC (fournis à l'organisateur avant l'épreuve) doivent être positionnés aux meilleurs emplacements.
5. Le COL devra nommer un interprète pour traduite les discours en anglais.
6. En cas de retard de départ de l'épreuve, l'heure de la cérémonie sera définie par le Président du COL et le Délégué ISMC.

Les résultats comptant pour les classements ISMC seront récompensés en premier et selon l'ordre des catégories suivant :

1. Cadet féminin,
2. Cadet masculin,
3. Junior féminin,
4. Junior masculin,
5. Espoir féminin,
6. Espoir masculin,
7. Senior féminin,
8. Senior masculin.

Les récipiendaires sont appelés dans l'ordre de leur place : 3<sup>ème</sup>, 2<sup>nd</sup> puis 1<sup>er</sup>.

La remise des titres est assurée par les plus hautes autorités, sous la responsabilité du Délégué ISMC et du Président du COL. Les noms des personnes remettant les médailles seront communiqués la veille de l'épreuve. Le protocole type est

1. troisième place remis par Fédération nationale organisatrice de l'évènement
2. deuxième place remis par Autorité du pays organisateur
3. première place remis par le Délégué ISMC

Pour les résultats ne comptant pas pour le classement ISMC, le protocole est à l'initiative du COL.

## 5.L'environnement

Le COL prendra toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux recommandations UIAA (1994), ainsi qu'aux 21 directives IOC Agenda (1999) et les lois et règles locales.

En particulier :

- éviter de faire passer le parcours à travers des zones d'écosystèmes sensibles.
- ne pas encourager le public à aller dans des zones d'écosystèmes sensibles.
- pas de déforestation ou dommages aux zones de reforestation
- la protection des zones écologiquement sensibles doit être garantie.
- Si nécessaire les sites ouverts aux spectateurs et aux médias doivent être restreintes
- la préparation de la course ne doit pas se faire au détriment des activités des autres usagers de la région montagneuse en question.
- minimiser l'impact sonore notamment
- limitation maximale des moyens mécaniques (hélicoptère, chasse neige, moto neige...)
- pas d'utilisation d'explosifs pour déclencher des avalanches en dehors des stations de ski, sauf si le COL est autorisé à déclencher des avalanches.
- prévoir des structures suffisantes pour le nombre de spectateurs et de participants prévus : WC, transports publics spécifiques (bus) de et vers les aires de départ/arrivée, information sur les transports publics existants (train, bus...)
- ramassage rapide du balisage a la fin de la course,
- ramassage rapide de tous les déchets des spectateurs et des participants.
- Une fois l'évènement terminé, la surveillance des déchets doit continuer. Suivant le lieu et la météo, des contrôles et du ramassage de déchet supplémentaire peuvent être nécessaires durant l'été suivant.
- pas d'équipements sonores ni d'affichages en dehors des aires strictes de départ/arrivée
- panneaux d'affichage et autres moyens publicitaires doivent être restreint aux zones de départ / d'arrivé et aux pistes de ski.
- panneaux d'affichage et autres moyens publicitaires, ne sont pas admis sur terrain naturel en dehors des zones de départ et d'arrivé.
- les médias et le public doivent être informés de l'importance de la réglementation de la protection de l'environnement.
- la protection des zones dangereuses pour l'environnement doit être garantie par un bon traçage ou marquage du parcours.
- Seul des produits naturels et biodégradables peuvent être utilisés pour le marquage sur la neige.
- La protection de la végétation doit être garantie. Les zones non recouvertes ou peu recouvertes par la neige doivent être préparés. Dans le cas où la neige est insuffisante, l'évènement doit être annulé ou se dérouler dans un autre endroit.
- Il est de la responsabilité de l'organisateur de s'assurer que les athlètes, les supporters, les spectateurs, et les médias restent strictement sur le parcours.

## 6. Secteur sécurité de course

### 6.1 Secours et urgences

Le COL s'assurera des moyens de secours, en accord avec les dispositions de son pays, en établissant :

un plan de secours (l'organisation médicale de l'événement, relations avec les services d'urgence et d'admission à l'hôpital)

Conventions avec les secteurs spécialisés

Convention avec les services des pistes et remontées mécaniques du domaine skiable de la station de sport d'hiver de proximité.

Le COL n'encouragera pas le public à se rendre sur des zones jugées dangereuses par les techniciens du COL.

### 6.2 Organisation médicale

Le COL organise avec son médecin de course (spécialisé en médecine sportive et de montagne) les moyens médicaux appropriés à la compétition :

Points de secours avec personnel qualifié

Distribution de matériel de premier secours (avec rappel d'utilisation) aux membres du COL sur le parcours (commissions sportive et technique)

Le local pour le contrôle anti-dopage §4.5.5.

Une aire médicale

Relations avec les services d'urgence de l'hôpital

### 6.3 Commission de sécurité

Le fonctionnement de cette commission est de la responsabilité du COL, de la fédération nationale organisatrice de l'événement et des autorités locales du pays.

Le rôle de la commission est notamment de :

- Valider les différents parcours
- Valider l'organisation générale de l'événement sur le plan de la sécurité : Protéger les coureurs, le public et les organisateurs...
- Valider l'organisation des secours,
- Décider de l'annulation ou modification de l'événement, de l'utilisation du parcours de replis en liaison avec le représentant technique de l'ISMC
- S'assurer que les pentes du parcours présentant des risques évidents d'avalanche sont évitées ou sécurisées.

La commission de sécurité informera régulièrement l'ISMC des actions prises telles que contrôle de police, sécurité, plans d'évacuation...

La Commission de Sécurité est constituée du :

- Responsable territorial (le maire de la commune le plus souvent en Europe)
- Président du COL
- Chef traceur du COL
- Responsable des secours du COL



**UIAA**

- Des responsables institutionnels des secours
- Directeur de course COL
- Président de jury
- Directeur de la station de sport d'hiver
- Médecin de course COL
- Délégué fédéral national
- Délégué technique national
- Représentant technique ISMC
- Délégué ISMC

Un compte rendu de la réunion de la commission de sécurité doit être établi et sera archivé par le COL.

## 7. SECTEUR COMMUNICATION PARTENARIAT

### 7.1 Communication

#### 7.1.1 Le Responsable Relations Presse

##### Du COL :

Il est clairement identifié par les COL et la Fédération Nationale.

C'est le COL qui a la charge d'assurer la qualité, le recrutement et les salaires du Responsable des Relations Presse.

Le RRP doit :

- Construire le dossier de presse,
- Rédiger les communiqués de presse,
- Organiser les conférences de presse,
- Accueillir les journalistes de toute qualité : TV, radio, écrit, photographes, etc.
- Assurer le suivi des relations presse,
- S'assurer de la communication des résultats des épreuves à l'ensemble de la presse,
- S'assurer de la communication des résultats des épreuves à la Fédération Nationale,
- S'assurer que les journalistes aient une accréditation,
- S'assurer de la valorisation des partenaires de l'ISMC, de la Fédération Nationale, du COL, ...
- Travailler en collaboration avec le responsable de presse ISMC et lui fournir le premier tout communiqués, image ou autre matériel.

##### De l'ISMC :

Le directeur de presse ISMC prendra toutes les dispositions nécessaires pour fournir les informations écrites, orales ou télévisées à la presse ainsi qu'aux Fédérations Nationales.

Pour cela, il/ elle restera en contact avec le responsable relations presse du COL.

#### 7.1.2 Dossier de presse

Le COL rédigera un dossier de presse que l'ISMC doit recevoir avant le 1<sup>er</sup> juin avant la course. L'ISMC est chargé d'envoyer ce dossier à la presse internationale et le COL à la presse nationale.

Si l'ISMC a un partenaire officiel, il est chargé d'inclure ses propres informations dans le dossier de presse.

#### 7.1.3 Communiqués de presse

Ils sont assurés conjointement par le Responsable des Relations Presse du COL et / ou de la Fédération Nationale et de l'ISMC.

A la fin de l'épreuve, le Responsable des Relations Presse du COL doit fournir au responsable presse SMC les communiqués, les images, les résultats et toute information intéressante pour la presse sur la compétition par fax ou courrier électronique ou n'importe quel autre moyen de communication, qui va l'envoyer aux agences de presse internationales.

Tous les communiqués de presse doivent être transmis sur papier portant le logo de l'ISMC et de l'UIAA.

#### 7.1.4 Conférence de presse

Le COL organise les conférences de presse pour présenter la compétition. Il doit en informer l'ISMC afin de la préparer conjointement.

L'ISMC peut désigner une ou 2 personnes que seront co-protagonistes de la conférence de presse.

### **7.1.5 Les journalistes et les photographes**

Le COL établira les accréditations des journalistes et photographes sur présentation de leur carte professionnelle.

Le CO aménagera une salle de presse avec accès Internet gratuit, préférablement Wi-Fi. Un Responsable des Relations Presse COL est chargé d'accueillir les journalistes et de leur faciliter le travail. Le Responsable des Relations Presse COL leur donnera les résultats provisoires ainsi que les classements finaux à la fin de la compétition et tous autres documents disponibles sur la course et les coureurs.

### **7.1.6 Les radios**

Les contacts avec les radios nationales ou pour n'importe quelles interviews nationales seront faits avec la participation de l'ISMC.

### **7.1.7 Les télévisions**

Les contacts avec les télévisions nationales ou pour n'importe quelles interviews nationales seront faits avec la participation de l'ISMC.

## **7.2 Promotion**

Tous les documents de communication liés à la compétition, sont réalisés en respectant la charte graphique de l'UIAA.

Dans tous les cas un exemplaire de la maquette sera envoyé pour l'inscription de l'événement au calendrier ISMC et avant l'envoi pour impression, pour information et commentaires.

Le logo UIAA-ISMC doit être sur tous les supports et positionné au meilleur endroit.

Le CO pourra bénéficier de tarifs préférentiels pour les pages de publicité dans les documents ISMC.

L'ISMC s'occupera de la promotion de l'événement au sein de l'UIAA de la façon suivante :

- dans les réunions
- sur leur site web
- dans les lettres d'information et les documents qui seront publiés

A la clôture de l'événement, le COL doit envoyer un rapport final qui servira de document de référence pour la promotion du ski de montagne. Le COL doit s'assurer que les photos, films, vidéos, etc. qui sont fournis sont libres de droits.

### **7.2.1 Le logo ISMC**

Le logo de l'ISMC-UIAA sera présent sur tous les supports :

- Affiches,
- Tracts,
- Programme,
- Fiches officielles de résultats,
- Toutes éditions liées à la compétition,
- Tenues officielles,
- Dossier de presse, ...

Il devra être positionné dans un endroit distinct des autres logos, de même taille au moins que celui de la Fédération Nationale et de celui du COL.

Un exemplaire des maquettes sera envoyé à l'ISMC avant de signer le Bon A Tirer (BAT).

### **7.2.2 Le programme**

Le programme est à la charge du COL. Celui ci est libre de choisir son prestataire pour la réalisation.

Le contenu du programme est décidé par le COL. Néanmoins celui ci doit réserver impérativement :

- 1 page pour l'éditorial du Président de l'ISMC
- 1 page pour le Président de la fédération nationale
- 1 page pour l'ensemble des partenaires de l'ISMC
- 1 page pour les partenaires de la Fédération Nationale.

La Fédération Nationale et l'ISMC, doivent fournir les originales nécessaires à cette réalisation.

L'importance des espaces peut être revue en fonction du programme.

Le programme devra suivre les éléments de la charte graphique de l'UIAA-ISMC.

### 7.2.3 Les citations sonores

Le speaker de la compétition ne devra pas manquer de mentionner :

- L'ISMC
- La Fédération Nationale
- Les partenaires de l'ISMC et de la Fédération Nationale
- Les partenaires du COL

## 7.3 Partenariat

Principes généraux : tous les contrats, quelle que soit leur nature, signés par l'ISMC engagent le COL et la Fédération Nationale.

L'ISMC fournira une liste des partenaires et ses activités au COL.

Tout partenariat ou toute publicité d'une activité qui rentre en conflit avec les activités des partenaires principaux de l'ISMC est interdit.

Toute publicité considérée malsaine pour la santé ou la moralité est interdite.

### 7.3.1.1 Différents moyens de publicité :

- publicité sur les matériels individuels : réservé aux Fédérations Nationales ;
- publicité sur les tableaux d'affichages ou les banderoles (qui n'altèrent pas la visibilité des spectateurs ou du jury), un espace du 20% doit être réservé pour l'ISMC.

La taille standard des tableaux d'affichages est de 1 m en hauteur et 3 m maximum en largeur.

Chaque partenaire est responsable de la fourniture de ses tableaux d'affichages et banderoles.

Une banderole officielle de l'ISMC doit être placée de façon visible aux aires de départ et d'arrivée ainsi que derrière le podium.

- Sièges dans les tribunes: le COL réservera, gracieusement, des places dans les tribunes publiques pour chaque partenaire.
- Publicité sonore : les mêmes règlements s'appliquent.

### 7.3.1.2 Invités du COL et de l'ISMC

Le COL doit organiser un repas pour les compétiteurs, les officiels, les invités,

Le COL doit contacter l'ISMC afin d'inviter des personnes internationales.

## Annexe 1: Demande d'inscription d'un évènement au calendrier des compétitions internationales de ski de montagne ISCM

Demandeur :	COL	
	Fédération Nationale	
Pour la saison:		
Compétition:	<input type="checkbox"/> Championnat du monde <input type="checkbox"/> Championnat Continental (préciser) <input type="checkbox"/> Coupe du monde individuelle <input type="checkbox"/> Coupe continentale (préciser) individuelle <input type="checkbox"/> Coupe du monde par équipes <input type="checkbox"/> Coupe continentale (préciser) par équipes <input type="checkbox"/> Coupe continentale (préciser)jeune <input type="checkbox"/> Opens <input type="checkbox"/> Opens grands classiques	
Dates proposées:	1 <sup>er</sup> choix	
	2 <sup>ème</sup> choix	
Personne à contacter (Nom, adresse, tel.+ fax, e-mail):		

Le postulant déclare s'engager à respecter les règles adoptés par l'UIAA-ISMC



## Annexe 2: Dossier de candidature

### Informations Générales

Nom précis de l'épreuve :

Ville:

Pays :

Fédération :

Coordonnées précises du Comité d'Organisation :

Adresse :

Fax :

Web :

Email :

Coordonnées du Directeur de Course :

Coordonnées du Chef Traceur :

Coordonnées de l'Attaché de Presse :

Noms des Juges Arbitres inscrits à la Fédération Nationale des Juges  
(Voir sommaire 3.1b) :

Nom du Responsable du Comité de Sécurité :

Nom du Responsable de l'Organisation Médicale :

La ou les dates exactes :

Le lieu de l'épreuve :

Épreuve valable pour (Championnat Continental ou Coupes, Open, etc.) :

Les catégories prévues :

Durée approximative de l'épreuve ou des épreuves :

Nombres de compétiteurs inscrits :

Date limite d'inscription :

Montant de l'assurance Responsabilité Civile :

Prix et détails :

### Conditions d'Hébergement

Conditions générales d'hébergement

Centrale de Réservation : Tel, Fax, Web, E-mail, etc.

Frais d'inscription :

Les services inclus dans les frais d'inscription sont :

- L'inscription
- L'hébergement
- Dîner de clôture
- La présence

Salles de réunion prévues pour le Jury :

Distance de l'hébergement à l'arrivée :

Transport de l'hébergement à l'arrivée :

## Historique

Date de la première épreuve :

Nombre d'épreuve :

Vainqueurs (Au moins ceux de l'année précédente) :

Faits exceptionnels :

## Brochure

Indiquer les langues :

Disponibles sur le site Internet : -oui -non

Brochure envoyée aux Fédérations et associations de l'ISMC : -oui -non

Envoyer le premier jet à l'ISMC avant l'impression finale.

Il devrait inclure la mention :

«Compétitions conformes aux Règlements de l'ISMC (cf [www.uiaa.ch](http://www.uiaa.ch))».

Il peut inclure la liste provisoire de l'équipement ou matériel (toujours selon le règlement de l'ISMC.).

## Parcours prévus

Une annexe présentant le parcours sur une carte au 1:25000 (ou le plus proche)  
(Format informatique demandé si possible, avec la liste des points GPS.).

## Les détails de l'itinéraire

Le nombre total de montées, de descentes et la longueur totale des itinéraires :

Montées, descentes et longueurs partielles des pistes (Inclure un graphique avec l'altitude, la longueur et les valeurs exactes.) :

Description des parcours de replis :

## Lignes de départ et d'arrivée

Description des équipements électroniques : l'ordre d'arrivée et le temps sont déterminés par :  
des puces électroniques, photographies du final, camera, etc.

Autres systèmes :

Tableau électronique ou classique

-Départ : Tentes (ou autre) de contrôle des détecteurs d'avalanches, les skis et les bâtons, la signature, l'échauffement...

Coïncidence avec une autre course ? -oui -non

Si vous avez coché oui à la réponse précédente, il sera nécessaire d'expliquer comment les parcours seront alors organisés afin de ne pas se gêner.

-Arrivées : Tentes (ou autre) pour le contrôle de l'équipement/ le matériel, les boissons et la nourriture, l'aire médicale...

## Points de contrôle et points de passage

Les lieux, les membres accrédités, le personnel (Contrôles, Radio, Assistance Médicale, Secours...).

Points de ravitaillement : Indiquez le genre de boisson et de nourriture.

L'aire médicale :

Nombre de drapeaux de montée :



Nombre de drapeaux de descente :  
Nombre de grands drapeaux :  
Nombre de drapeaux de danger :

## Secteur technique

Description des secteurs techniques importants : (les cordes fixes, les arêtes, les crampons, les zones de danger...)

## Matériel

La liste provisoire du matériel (conforme au règlement de L'ISMC).

Matériel fourni par l'organisation :

Nombre de :        sac à dos                                Bande auto adhésive jambe droite :

Autre matériel fourni ex : radio, téléphone, GPS... (A faire approuver par l'ISMC).

## Réunion de course

Lieu et heure :

Type de media audio-visuelle :

Les langues :

La réunion du Comité d'information aura lieu avec toutes les informations suivantes :

- Description du parcours
- Prévision du temps et de la neige
- Quantité et qualité de la neige
- Température prévue
- Le risque d'avalanche et la force du vent sur l'échelle européenne
- Le programme quotidien des compétitions

Lieu des inscriptions        Lieu de réunion        Aire de départ et d'arrivée        toutes.

Le Comité d'Organisation délivrera les cartes à l'équipe (ou individuel) :

- Avant la réunion                                -Après la réunion

## La communication

Tous les postes clés (points de contrôle, points de passage, arrivée...) sont ils reliés directement par radio ?        -oui        -non

Si la réponse est non, veuillez indiquer les postes :

## Anti-dopage

Les contrôles anti-dopage sont ils prévus ?        -oui        -non

Si la réponse est positive :        - Combien de coureurs seront contrôlés ?

-Critères de sélection ?

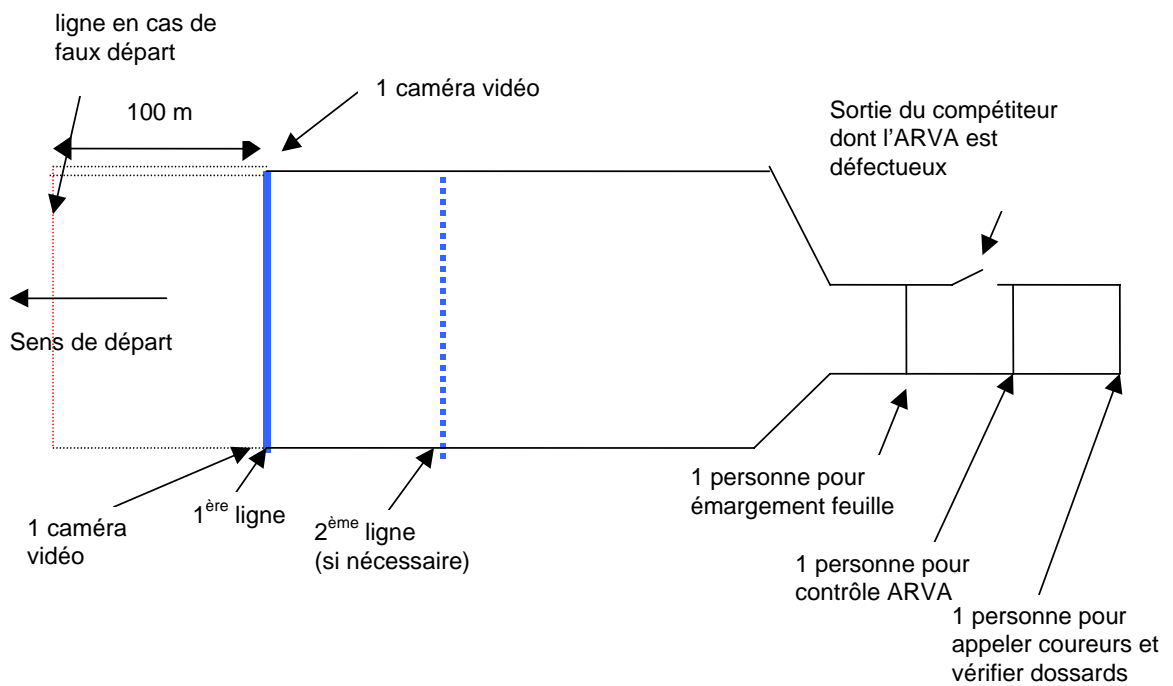
## Les Medias

Soutien prévu aux medias et liste des medias invitées.

## Commentaires

Espace de parole pour le Comité d'Organisation.

## Annexe 3 : Aire de Départ



## Annexe 4 : Fiche de contrôle



Poste : \_\_\_\_\_

Course : \_\_\_\_\_

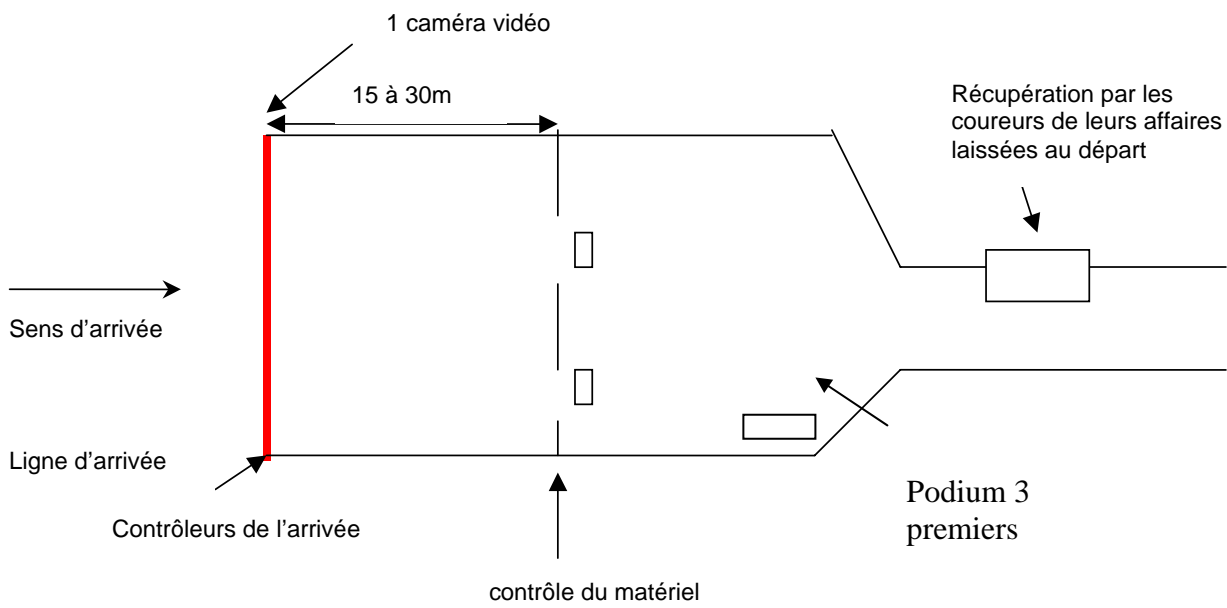
Chef de Poste: \_\_\_\_\_

Arbitres : \_\_\_\_\_

Rang	Heure	Minutes	Compétiteur		Rang	Heure	Minutes	Compétiteur	
			Num	Rem				Num	Rem
1					17				
2					18				
3					19				
4					20				
5					21				
6					22				
7					23				
8					24				
9					25				
10					26				
11					27				
12					28				
13					29				
14					30				
15					31				
16					32				



## Annexe 5 : Aire d'arrivée





## Annexe 6 : Fiche de contrôle arrivée

<b>Dossard/ Numbers</b>													
Skis + fixations Skis + bindings													
Chaussures / Boots													
Paire de bâtons de ski Pair of ski poles													
Paire de peaux Pair of skins													
Vêt haut : 3 couches Upper clothing : 3 layers													
Vêt bas : 2 couches Lower clothing : 2 layers													
ARVA													
Casque Helmet													
Pelle à neige Snow shovel													
Sonde à neige Snow pole													
Couverture de survie Survival blanket													
Gants / Gloves													
Lunettes de soleil filtrantes Filtering sunglasses													
Sac à dos 20l min Rucksack 20 l min													
crampons													
Poid / weight skis													
Poid / weight chaussures/ boots													
Remarques													